Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit d'attacher les animaux afin de leur tirer dessus.

Anas (qu’Allah l’agrée) a dit : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit d'attacher les animaux afin de leur tirer dessus. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Anas (qu’Allah l’agrée) informe du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit d'attacher les animaux, lorsqu’ils sont vivants, afin de les tuer en leur tirant dessus ou par un moyen semblable. En effet, c'est une façon de torturer et de faire souffrir les animaux.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8890